

---

Intervention de M. Fréteau-Saint-Just suite à la lecture de la lettre  
du ministre de la guerre et décision d'imprimer la lettre et l'état qui  
l'accompagne, lors de la séance du 15 juillet 1791

Emmanuel Fréteau de Saint-Just

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Fréteau de Saint-Just Emmanuel. Intervention de M. Fréteau-Saint-Just suite à la lecture de la lettre du ministre de la guerre et décision d'imprimer la lettre et l'état qui l'accompagne, lors de la séance du 15 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 313;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_28\\_1\\_11675\\_t1\\_0313\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11675_t1_0313_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

blée tous les éclaircissements qu'elle peut désirer : en attendant, je la prie de se rappeler que c'est sur ma demande que les différents fonds décrétés pour les travaux de l'artillerie et du génie ont été accordés : je puis prouver que les ordres ont été sur-le-champ donnés en conséquence ; que s'ils ont rencontré et rencontrent encore des obstacles, soit par le manque de numéraire qui a arrêté les entrepreneurs dans leurs opérations,

soit par le défaut de bras, soit par toute autre cause, les lettres que j'ai écrites aux différents comités sont des preuves des efforts que j'ai constamment faits pour les vaincre.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : DUPORTAIL. »

ÉTAT des approvisionnements en grains et fourrages existant en magasins au 1<sup>er</sup> juin 1791 dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

DÉPARTEMENTS.	GRAINS OU FARINES en sacs de 200 livres	QUINTAUX.		BOISSEAUX D'AVOINE.
		FOINS.	PAILLES.	
DÉPARTEMENT DES ARDENNES.				
	livres.	quint. liv.	quint. liv.	
Philippeville.....	2,276	2,882 60	237 40	19,742
Givet.....	8,166	1,133 10	632 22	3,955
Rocroy.....	521	1,247 98	752 30	14,971
Mézières.....	4,061	»	»	»
Sedan et Bouillon.....	4,419	8,104 20	5,504 42	139,415
Charleville.....	.....	2,937 22	599 51	42,482
Mouzon.....	.....	3,729 »	1,040 »	15,490
Totaux.....	19,143	20,034 10	8,785 83	236,025
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.				
Montmédy.....	4,316			
Stenay.....	1,786	10,818 44	3,760 51	37,125
Verdun et Saint-Mihiel.....	14,635	24,325 20	12,802 44	164,688
Commercy.....	.....	6,964 70	3,243 90	56,442
Vaucouleurs.....	.....	4,701 70	1,713 60	27,175
Totaux.....	20,737	46,810 04	21,520 45	283,430
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.				
Thionville.....	6,831	5,744 67	2,307 10	54,640
Longwy.....	3,456	»	»	»
Metz.....	28,823	19,628 65	13,578 80	169,975
Sarrelouis.....	8,089	2,278 15	823 35	32,883
Bitche.....	3,893	»	»	»
Sarreguemines.....	.....	4,125 »	1,784 80	33,723
Saint-Avold et Boulai.....	.....	2,813 80	2,653 60	17,087
Totaux.....	51,114	34,590 27	21,449 65	308,308

M. **Fréteau-Saint-Just.** M. le ministre dit que les comités ont des pièces qui prouvent les difficultés qui ont empêché l'exécution des ordres donnés par l'Assemblée soit pour la mise en état des places, soit pour les objets qui intéressaient la sûreté du royaume.

Je demande donc que l'on mette à l'ordre du jour de demain le compte qui a été annoncé par le comité militaire et qui certainement indiquera quels sont les obstacles.

J'observe qu'on effraye les départements sur les emmagasinements considérables que l'on fait dans les pays étrangers. Hier, un témoin oculaire, ou qui se donnait comme tel, m'attesta qu'il avait vu sur la route de Namur, de Liège et sur différentes routes qui amènent de Cologne sur nos frontières, des convois, des chariots innombrables. Il m'a assuré que sur une route seule il en avait compté 1,200. Il est juste de rassurer les

départements qui s'effrayent, parce qu'ils ne sont pas fournis, et de veiller à ce que les mesures que nous avons annoncées et que les circonstances rendent si intéressantes à réaliser n'éprouvent aucun retard.

Je demande donc que la lettre du ministre de la guerre soit imprimée, ainsi que l'état qui l'accompagne, et que le rapport du comité militaire, annoncé par M. de Lameth, soit fait à l'Assemblée dans la séance de demain.

(L'Assemblée consultée ordonne l'impression de la lettre du ministre de la guerre et de l'état qui l'accompagne.)

L'ordre du jour est un rapport des commissaires envoyés par l'Assemblée dans les départements de l'Ain, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs.

M. **Regnaud** (de Saint-Jean-d'Angély), un des